

Chers licenciés, chers parents,

Saviez-vous que vous pouvez soutenir le **Grenoble Basket 38** tout en bénéficiant d'un avantage fiscal ?

Si vous avez engagé des frais pour le club (déplacements pour les compétitions, hébergement, matériel, etc.) et que vous ne souhaitez pas en demander le remboursement, vous avez la possibilité de les **abandonner au profit du GB38** sous forme de don. En contrepartie, le club pourra vous délivrer un **reçu fiscal**, vous permettant de bénéficier d'une **réduction d'impôt de 66 %** du montant abandonné (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Comment procéder ?

1. **Remplissez le formulaire 01-Adhérent-Déclaration d'abandon de remboursement de frais.pdf** (disponible auprès du club ou sur notre site).
2. **Remplissez le tableau 02-Adhérent-Note de frais GB38.xlsx** (Disponible auprès du club ou sur notre site). A savoir qu'il est possible de faire plusieurs demandes via le même fichier Excel (par exemple pour des frais de deux déplacements distincts). **Joindre obligatoirement toutes les factures ou justificatifs**, ainsi qu'une copie de votre **carte grise**.
3. **Transmettez le tout au club** à l'adresse **grenoblebasket@gmail.com**
4. Vous recevrez ensuite un **reçu fiscal** à joindre à votre déclaration d'impôts.

Besoin d'aide ? Des membres du club peuvent vous aider à remplir les documents et vous guider dans la démarche. N'hésitez pas à nous solliciter ! Cette démarche est un excellent moyen de soutenir financièrement le club sans coût supplémentaire pour vous ! Si vous avez des questions ou besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter.

Merci pour votre engagement et votre soutien au Grenoble Basket 38 !

Sportivement,

Grenoble Basket 38



38